

NOTE DE SYNTHÈSE

sur

**La recherche "Pauvretés en prison"**

par Anne-Marie Marchetti

*avec la collaboration scientifique de : Denis Blot, François Bonvin,  
Philippe Combessie, Virginie Fernier et Mihai Gheorghiu*

Directeur du programme de recherches :  
Jean-Claude Combessie

(Convention 9305065002107501)

R 95.001 (bis)

## NOTE DE SYNTHÈSE

sur

### **La recherche "Pauvretés en prison"**

par Anne-Marie Marchetti

*avec la collaboration scientifique de : Denis Blot, François Bonvin,  
Philippe Combessie, Virginie Fernier et Mihai Gheorghiu*

Directeur du programme de recherches :  
Jean-Claude Combessie

(Convention 9305065002107501)

Cette étude fait suite à un premier travail (R1) du Centre de Sociologie de l'Éducation et de la Culture réalisé pour le compte du Ministère de la Justice sur les Pauvretés en prison.

## OBJECTIFS

La recherche actuelle a voulu poursuivre et préciser les conclusions auxquelles nous avons abouti dans R1 à l'issue d'un travail statistique portant sur la comptabilité de 15 établissements et d'une enquête de type qualitatif menée auprès du personnel de 3 sites. Nous avons voulu étudier les situations de pauvreté dans l'économie politique de la vie carcérale en nous focalisant cette fois-ci essentiellement sur les représentations et le vécu des détenus.

Ils ont donc été nos interlocuteurs prioritaires, même si nous avons eu également de nombreux entretiens avec des membres du personnel de l'Administration Pénitentiaire.

Nous avons par ailleurs considéré qu'il serait plus pertinent pour ce deuxième volet du travail sur les pauvretés **de nous intéresser prioritairement à la question des ressources et accessoirement seulement à celle des consommations**, déjà amplement considérée dans le premier volet. Enfin pour des raisons analogues, nous avons choisi **une approche essentiellement qualitative**.

Nous nous sommes ainsi particulièrement intéressés à :

- la spécificité des établissements (notamment l'inégalité des ressources dont ils disposent et les variations en matière de pauvreté que cela peut induire).

- l'accès différencié à ces ressources (suivant les établissements et une typologie des détenus).

- l'évolution de la pauvreté tout au cours du "cursus" carcéral de l'incarcération à la libération.

- les palliatifs mis en place par les détenus en situation de pauvreté (qu'ils soient officiels ou officieux).

- l'impact des situations de pauvreté sur le parcours judiciaire et pénal.

- et, omniprésentes en arrière plan de tous ces questionnements, les représentations que les détenus ont de la pauvreté et de la richesse en prison.

## METHODOLOGIE

La présente enquête a porté sur 7 établissements (3 MA, 1 CP, 2 CD et une centrale), situés dans 2 DR (Lille et Paris) et appartenant au parc classique et au programme 13000 (2 établissements). Nous avons par ailleurs panaché l'échantillon en fonction des taux d'"occupation" des détenus (taux faible et taux élevé).

La recherche s'est appuyée principalement sur les entretiens réalisés avec les détenus (une centaine) et avec les personnels et intervenants rencontrés dans les

établissements (une centaine également). Nous avons complété notre étude par l'analyse des documents internes aux établissements.

Les détenus ont été choisis en fonction de propositions faites soit par les directions d'établissement, soit par les travailleurs sociaux, soit par divers intervenants (instituteur, aumônier...), soit encore par les détenus précédemment interviewés. Il était entendu que nous souhaitions rencontrer un éventail assez large de personnes vivant ou ayant vécu une situation de pauvreté et, en plus faible proportion, des détenus aisés et/ou ayant une bonne culture carcérale.

Nous avons séjourné en moyenne un mois dans chaque établissement et participé, quand c'était possible, à des C.A.P. ou autres réunions d'établissement (quand nous ne les avons pas tout bonnement suscitées -avec le service socio-éducatif en particulier).

## CONCLUSIONS

1) On ne peut parler de la pauvreté en prison et réfléchir de façon pertinente aux moyens susceptibles de l'infléchir sans répéter avant toute chose qu'il s'agit d'une institution qui reçoit majoritairement des individus qui étaient déjà démunis à l'extérieur, la prison étant en effet, la mesure judiciaire par excellence du pauvre. Ces caractéristiques déterminent en grande partie les appauvrissements qui vont être suscités par la détention et limitent singulièrement les améliorations qu'on pourrait en escompter.

2) *Il semble d'ailleurs que les cas de pauvreté qui se pérennisent, ne soient pas des cas de pauvreté d'origine purement pécuniaire, qui sont eux, souvent passagers.*

A côté des capitaux purement économiques, existent en effet des capitaux sociaux, culturels, corporel... acquis -ou pas - tout au long de la socialisation des individus et c'est généralement l'absence combinée de plusieurs de ces capitaux qui ancrent de façon durable des situations de pauvreté. C'est aussi cette combinaison de carences qui rend très problématique tout objectif ambitieux de "réparation" qu'on serait tenté d'assigner à la prison.

3) *L'incarcération elle-même fait l'effet d'une onde de choc qui suscite, à des degrés divers, l'appauvrissement de la plupart des détenus même si la visibilité des pertes chez les détenus très démunis est faible et si, chez ces derniers, elles touchent plus un lien social déjà bien délabré que des possessions matérielles qui leur étaient déjà interdites.*

A contrario les plus "riches" sont souvent très affectés dans ce qui faisait leur force : leur profession mais leurs ressources antérieures leur permettent de mettre en place des stratégies d'autodéfense et de faire jouer des solidarités familiales plus puissantes.

In fine, ce sont donc les catégories "intermédiaires" (ouvriers qualifiés, employés, etc ) qui semblent payer le tribut le plus lourd - ou du moins le plus visible - à l'incarcération puisqu'ils avaient assez de ressources pour pouvoir les perdre mais pas assez pour pouvoir les protéger efficacement.

4) *Les ressources diverses offertes par les établissements pénitentiaires sont limitées (dans le temps et en quantité) et parfois très limitées (Maisons d'Arrêt, en particulier). Certains secteurs et certains lieux ( le CP par ex.) sont carrément "indigents".*

En ce qui concerne le travail, les retombées de la "crise" extérieure sont visibles en détention : le plein emploi est rare sauf dans des sites "protégés". Le cas de figure le plus fréquent n'est pas la pénurie, qui caractérise néanmoins certains sites, mais plutôt l'**intermittence** de l'emploi, un emploi de surcroît généralement mal rémunéré, partiellement en raison de cette intermittence.

Dans le domaine de la formation -comme dans celui du travail ou de la santé- on retrouve des dysfonctionnements parfois épinglés à l'extérieur mais ici, ils semblent encore plus importants (stages inachevés, inadéquation du contenu avec le futur professionnel envisageable par le détenu, etc.)

5) *Cette dernière remarque peut d'ailleurs être répétée à propos de la plupart des ressources offertes par les établissements car si ces derniers n'ont pas l'apanage des bavures qu'on y observe, celles-ci semblent néanmoins maximisées en détention compte tenu à la fois du caractère particulièrement déshérité de la population pénale et des caractéristiques de l'institution (absence de contrats de travail, absence de façon générale de possibilités institutionnelles de revendications, etc)*

6) On peut aussi bien parler de prisons de pauvres que de "pauvres" prisons même si depuis un certain nombre d'années, les améliorations sont incontestables et si, lors de la dernière décennie, le budget consacré à l'Administration Pénitentiaire a beaucoup augmenté.

Malgré tout, la Pénitentiaire "fait pauvre", surtout si on la compare à d'autres administrations publiques. Le fait que la prison soit un lieu de "peine", où l'aisance paraîtrait aux yeux de beaucoup, contraire à la raison d'être de l'institution, explique sans doute la pauvreté de certains moyens (de santé, par exemple).

Mais joue aussi, selon toute vraisemblance, le fait que ces "pauvres" prisons accueillent de "pauvres gens" - et de plus en plus d'ailleurs des pauvres à l'échelle internationale, de "pauvres étrangers".

**A qui d'autre d'ailleurs qu'aux plus pauvres des pauvres - souvent évoqués dans le domaine du travail- les pauvres du Tiers Monde, offrirait-on ces emplois aux rémunérations dérisoires, qui laissent d'autant plus perplexes, on nous l'a souvent dit, que certains sont directement salariés par l'Etat (service général)?**

7) La différence entre la province et la région parisienne ne nous a pas paru significative en ce qui concerne les ressources offertes. Si l'offre d'emploi est censée être moins problématique en RP, de nombreux autres paramètres (vétusté du site, situation géographique, etc.) interviennent qui empêchent qu'on puisse parler d'une dichotomie Paris-province.

Par contre, le problème du logement - social en particulier - étant moins crucial en province qu'en RP, les pratiques (placements extérieurs en particulier) qui impliquent la recherche d'un hébergement, semblent plus répandues en province. Mais

là encore, la prudence s'impose car d'autres paramètres entrent en ligne de compte (politique du JAP, par ex.).

8) Les "13000", comparés au parc public, ne semblent pas être des lieux de moindre pauvreté, même si certaines prestations offertes par les établissements -médicales en particulier - semblent plus satisfaisantes.

Par ailleurs, leur caractère excentré qui complique les relations avec les familles et le prix élevé des consommations pénalisent les pauvres.

9) Un établissement est rarement pauvre dans tous les domaines -hormis peut-être le CP étudié. Chaque établissement a d'ailleurs tendance à pallier des carences dans un domaine (tel le travail), par des ressources dans d'autres (formation par ex.).

Certaines richesses peuvent faire illusion en particulier en ce qui concerne "l'occupationnel" (travail, formation) dont la stabilité et la rentabilité à long terme sont souvent problématiques.

10) Si les ressources proposées par les établissements sont plus facilement accessibles aux détenus les moins défavorisés c'est qu'à "l'intérieur" comme à "l'extérieur", existent des procédures de sélection qui privilégient les premiers aux dépens des seconds, et ceci est d'autant plus marqué que l'établissement connaît des situations de pénurie (MA, une fois encore) et que par conséquent, les détenus se trouvent en concurrence.

Cette relative "inégalité" s'explique à la fois parce que, pour des raisons institutionnelles, les individus qui possèdent un minimum de ressources sont plus rentables à long terme (pour garder un concessionnaire ou une formation) et parce que leur socialisation antérieure a doté les détenus les plus favorisés de savoir-faire, savoir-dire ou savoir-écrire qui sont autant de facteurs facilitant l'accès à quelque chose.

11) Cette sélection quasi mécanique est partiellement infléchie par le personnel pénitentiaire mais elle ne concerne que les "bons" pauvres (pauvres le plus souvent déjà à l'extérieur qui font preuve de conformité par rapport aux normes de l'AP et de docilité face aux surveillants) et encore jusqu'à un certain point seulement puisque, par exemple, les travaux auxquels ils seront affectés, seront le plus souvent peu lucratifs.

12) Ce sont les plus défavorisés qui ressentent le plus fortement les carences d'un site, dans la mesure où, plus que les riches, ils dépendent des ressources du site (aides extérieures limitées ou inexistantes).

Par ailleurs dans des domaines comme celui de la santé, le hiatus entre l'offre de soins, en particulier dans le secteur dentaire où elle est notoirement insuffisante et la demande, les touche plus durement dans la mesure où leurs besoins sont particulièrement importants.

13) Les plus pauvres ont généralement accès à une gamme de ressources plus limitée que les plus aisés (formation et études en particulier) d'autant plus qu'ils s'en auto -excluent soit directement pour des raisons d'horaires soit indirectement parce qu'ils tendent à privilégier le travail dont ils voient mieux les retombées immédiates (revenus et remises de peines) et/ou qu'ils se désintéressent de certaines ressources qui ne correspondent pas à leur socialisation antérieure.

14) *Paradoxalement alors que les établissements pénitentiaires abritent surtout des pauvres, de surcroît appauvris par leur incarcération, les dépenses liées aux consommations autorisées ou encouragées (télévision) sont plus élevées qu'à l'extérieur dans la mesure où l'existence d'un monopole (cantine) implique l'achat systématique de produits neufs et tendanciellement onéreux - surtout dans les 13000.*

La seule alternative à la cantine est la demande d'aide gratuite (vêtements, tabac, produits d'hygiène et parfois télévision) ou la mendicité qui stigmatisent toutes les deux le demandeur ainsi doublement dévalorisé (en tant que détenu et en tant que quémandeur).

15) *Dans ces conditions et compte tenu de la nécessité pour un détenu, s'il veut survivre en détention, de se positionner positivement et fortement auprès de ses co-détenus par le biais de consommations ostentatoires, une économie clandestine faite de trafics et de rackets existe forcément en prison.*

16) *Les détenus victimes de rackets ne sont pas - sauf exception - les plus riches. Ceux-la en effet, de part leur socialisation antérieure ou leur familiarité avec l'exercice du pouvoir dans la sphère professionnelle, s'en laissent moins imposer et maîtrisent mieux l'art de "garder les distances" avec les co-détenus aussi bien qu'avec les surveillants.*

*Les victimes idéales sont plutôt ceux qui combinent quelques ressources - pour maigres qu'elles soient - avec une forme ou une autre de vulnérabilité (jeune âge, manque d'expérience de la culture carcérale, délit honteux, pathologie).*

17) *Plus l'aisance règne dans une détention, moins un détenu vulnérable aura à subir les rapports de force (rackets, prostitution) que tendent à lui imposer les autres détenus (à l'exception des riches qui, en règle générale, peuvent plus facilement en faire l'économie).*

*La pauvreté conduit donc au racket de même qu'elle permet moins facilement de s'y soustraire.* Par ailleurs quand le racket, **forme de survie incontournable selon certains en MA**, est repéré par les surveillants, il s'ensuit des rapports et des mesures disciplinaires qui, par voie de conséquence, diminueront les aménagements de peine envisageables par les intéressés.

18) *Certes des solidarités basées sur l'entraide existent entre co-détenus, en particulier -et pour cause- dans les Maisons d'Arrêt, mais elles sont à la fois moins intenses que par le passé (cf.R1) et généralement limitées dans le temps.*

Ces solidarités liées à l'origine (étrangers ou jeunes des ghettos urbains en particulier), au délit (pour ceux qui impliquent une éthique de résistance à la Pénitentiaire, notamment) ou à certaines activités communes au sein de la détention, sont encouragées (car perçues comme des palliatifs incontournables des carences de la Pénitentiaire), tolérées ou proscrites par les surveillants selon qu'elles sont le fait de "bons" ou "de mauvais" détenus.

19) *Les situations de pénurie, de même qu'elles incitent à des pratiques illégales, suscitent une gestion différenciée et perçue comme arbitraire de ces pratiques en pénalisant le "mauvais" pauvre dont l'éthique s'oppose aux normes des surveillants, ce qui ne peut que le conforter d'ailleurs dans sa résistance.*

20) Dans une situation d'aisance relative, l'accès -ou le non accès - aux ressources dépend peu du bon-vouloir des surveillants ce qui limite aussi leur pouvoir et du même coup, met plus à nu les bases sur lesquelles celui-ci repose et questionne sa légitimité. A contrario les agents de l'administration pénitentiaire tirent des bénéfices d'un contexte de pénurie dont ils peuvent jouer pour mieux asseoir l'exercice d'une fonction par ailleurs contestée grâce à l'arbitraire des faveurs qui en découlent.

21) La pénurie sert davantage le fonctionnement du pouvoir pénitentiaire en Maison d'Arrêt où elle sévit tendanciellement, qu'en établissement pour peines.

Là c'est le capital remises de peines qui devient la monnaie d'échange n°1 entre prisonniers et surveillants.

Les pauvres en général et dans les Maisons d'Arrêt en particulier, sont donc plus directement à la "merci" des agents de l'Administration Pénitentiaire.

De ce fait, même si la docilité est, compte tenu de l'essence disciplinaire de l'institution, l'attitude attendue de tout détenu, elle est plus encore exigée des plus pauvres.

22) Il apparaît ainsi que les pauvres en prison vivent une peine plus rigoureuse que les riches. Ils seront d'ailleurs d'autant plus "pénalisés" que l'établissement sera lui-même plus pauvre.

Le pauvre est donc tout compte fait le paradigme du détenu puisque la docilité est consubstantielle de son statut.

23) A contrario, les riches utilisent leurs propres ressources (aux deux sens du terme), à la fois pour adoucir leur peine (consommation de "douceurs" alimentaires et de loisirs, de communications diverses avec l'extérieur, etc) et pour s'éloigner le plus possible de leur condition de détenu.

Bref, le riche jouit d'un "élargissement" relatif là où le pauvre est plus "contenu".

24) Les représentations que les détenus se font de la pauvreté et de la richesse en détention reflètent l'importance des enjeux évoqués ci-dessus et expliquent leurs réactions à l'égard de leurs co-détenus qui incarnent ces deux pôles.

La compassion, l'effroi, la honte ou l'indignation qu'inspire, suivant les cas, le pauvre, renvoient aux sentiments éprouvés par les détenus à l'égard de ceux qui représentent en quelque sorte leur propre condition poussée à l'extrême.

25) Par contre si le riche inspire indubitablement l'envie, l'inégalité devant la sanction dont son mode de vie témoigne, provoque surtout de la colère dans la mesure où elle dément les principes égalitaires qui sont censés être à la base de la peine et par conséquent délégitime celle-ci.

S'il y a deux types de détention envisageables en prison (l'un doux et l'autre rigoureux), de quelle justice ce partage peut-il bien se réclamer? De quel délit celui qui vivra une détention dure, s'est-il donc rendu coupable si ce n'est du délit de pauvreté?

26) Le caractère "immoral" de la richesse en détention transpire aussi bien dans le discours des détenus que dans celui des surveillants.

27) *Enfin la richesse de certains détenus ou des détenus de façon générale est forcément mal vue par la base de l'Administration Pénitentiaire dans la mesure où les consommations qu'elle leur permet, suppriment le clivage primordial qui séparait jusque là les surveillants et les "reclus".*

**Sans parler du surcroît de travail que toute consommation supplémentaire implique (fouilles, déplacements), la tendance - très relative, pourtant, nous l'avons vu - à l'égalisation entre l'extérieur et l'intérieur, met ainsi - presque - à égalité le "bon" (surveillant) et le "mauvais" (détenu), rend plus périlleux l'exercice du pouvoir et brouille les rapports traditionnels de domination à l'intérieur de la détention.**

28) Ainsi comprend-on que les améliorations envisagées par rapport au niveau de vie des détenus, soient vus avec circonspection par les surveillants.

Il paraît important aux yeux de beaucoup que les détenus aient toujours moins qu'eux pour qu'ils ne puissent pas prétendre se croire "plus qu'eux" qui ont déjà le sentiment de "n'être pas grand chose".

29) On voit bien que s'il arrive à beaucoup de surveillants de déplorer l'indigence de certains détenus, celle-ci ne les remet cependant pas en cause, eux et leurs fonctions comme le fait l'aisance (et comme elle le ferait d'autant plus qu'elle serait plus généralisée.)

**L'indigence n'est finalement perturbatrice que quand elle trouble l'ordre de la détention soit par les conduites illicites trop nombreuses qu'elle peut engendrer (rackets, trafics divers) soit parce qu'elle est inégalement partagée (cf ci-dessus).**

30) Si la richesse ou la pauvreté semble bien être un enjeu d'importance dans les rapports qui se nouent entre surveillants et surveillés, il en est de même en ce qui concerne les rapports qu'entretiennent les travailleurs sociaux avec la pauvreté d'une part et le pôle pénitentiaire répressif d'autre part.

Dans la mesure où en quelque sorte la pauvreté est "le fonds de commerce" du service socio-éducatif, l'importance que celle-ci prend dans les établissements pénitentiaires reflète en grande partie celle qui lui est accordée et réciproquement.

31) Plus la pauvreté est soulignée, plus la nécessité des palliatifs sociaux ressort et plus le pôle "social" (ou du moins étiqueté comme tel) se renforce dans les établissements par rapport au pôle répressif.

32) Les palliatifs proposés par les travailleurs sociaux souffrent d'insuffisance et touchent inégalement les populations cibles.

Parfois peu visibles ou "n'osant pas demander", ou ne maîtrisant pas la meilleure façon de le faire, les plus déshérités, surtout dans les Maisons d' Arrêt, ne jouissent finalement pas toujours de l'attention de travailleurs sociaux par ailleurs débordés.

**33) Comme à l'extérieur, un souci d'efficacité et les limitations budgétaires qu'ils connaissent, poussent parfois les travailleurs sociaux à investir dans de la pauvreté "rentable" et dans de la pauvreté "modérée", les situations de grand dénuement**

**impliquant un coût - en temps principalement - disproportionné par rapport aux résultats médiocres qu'on peut escompter.**

Ceci dit, notre enquête fait ressortir une corrélation entre carences en moyens et en effectifs des travailleurs sociaux et pauvreté forte d'un site.

**34) On peut repérer dans la trajectoire carcérale des moments cités de façon récurrente comme des moments de pauvreté. Ils sont grosso modo imputables soit à ce qui se passe à l'intérieur (fonctionnement de l'institution dont ils mettent en évidence les méthodes parfois problématiques ou les dysfonctionnements) : il s'agit surtout des situations de "début" et de "transit", soit à ce qui se passe à l'extérieur : rupture ou renforcement -lors des permissions- des relations avec la famille.**

35) En ce qui concerne les appauvrissements plutôt dépendants de la condition d'interné du détenu, ils renvoient au caractère inopiné de ce qu'il est amené à vivre, à sa méconnaissance du milieu, aux attentes auxquelles il doit se soumettre, à la quasi absence d'initiatives qui lui est laissée pour gérer sa situation, etc.

Les moments où on vit les situations les plus pauvres se situent ainsi tout de suite après l'incarcération et pendant la détention préventive voire pendant toute la présence en MA (pour certaines procédures criminelles particulièrement stigmatisées et pour les "toxicos" mal vus en détention à la fois par les surveillants et par les autres détenus qui éventuellement en usent et en abusent).

Ces difficultés se retrouvent chaque fois qu'il y a transfert, surtout quand ce transfert donne lieu à un transit prolongé. On cumule alors les handicaps du nouveau qui ne connaît rien et n'a plus grand chose et celui du détenu de passage qui n'est pas en mesure de s'installer mais que l'inactivité conduirait par contre à dépenser beaucoup plus.

Enfin, dernier transit et prélude à de nouvelles démarches à initier, la **libération**, qui n'est souvent qu'un intermède avant la réincarcération consécutive à la récidive.

**36) Les appauvrissements liés aux fluctuations des relations avec l'extérieur sont bien sûr aussi tributaires de l'itinéraire carcéral de l'"interné". Un rapport dialectique existe en effet entre l'intérieur et l'extérieur.**

Un détenu favorisé pourra protéger d'autant plus ses liens avec ses proches et donc son capital relationnel extérieur que ses ressources antérieures lui auront laissé de l'épargne ou des prestations à percevoir pendant un certain temps; dans le cas contraire, son accès facilité aux activités rémunérées de la prison peut lui permettre de conserver plus longtemps ce capital relationnel.

37) Les moments-clés d'appauvrissement suscités par le fonctionnement pénitentiaire sont autant de moments où le capital relationnel extérieur est mis à l'épreuve et risque lui-même de s'appauvrir.

**Comme l'incarcération évoquée plus haut, les transferts dont les pauvres semblent moins à même de contrôler la destination, peuvent, en les éloignant un peu plus de leurs proches, provoquer des ruptures.**

38) A délit égal compte tenu de ce qui vient d'être dit jusqu'ici, la rupture familiale risque d'avoir lieu plus tôt chez les plus défavorisés quoiqu'il faille séparer le cas du (de la) conjoint (e) de celui des parents et de la fratrie.

Plus dépendant économiquement et affectivement du détenu, **le conjoint mais de fait, surtout la conjointe, sera plus tenté de s'éloigner pour survivre** surtout si la prison fait de celui qui était jusque là le pilier économique de la famille, quelqu'un d'économiquement faible.

39) Les familles habituées des services sociaux ainsi que les familles aisées sont dans les premiers temps de la détention moins mises en péril (soutien institutionnel ou solidarité familiale plus puissante) que les "intermédiaires" déjà évoquées plus haut qui ne savent à quelle porte frapper.

Une fois passé ce premier cap, c'est dans cette dernière catégorie sociale (étrangers mis à part) qu'on trouve le plus de détenus qui tentent de redevenir - du moins partiellement - des soutiens de famille en envoyant régulièrement des mandats.

**Solidarités familiales et ressources économiques sont donc étroitement liées dans la mesure où les premières permettent, certes, d'atténuer le dénuement mais sont aussi mises à mal par ce dernier ou bien encore le favorisent en détention.**

C'est donc dans les catégories sociales qui connaissent le plus de pauvreté en prison que le lien social avec les proches (et surtout la famille) est le plus compromis surtout si la peine est longue (en un seul tenant ou en plusieurs "morceaux" pour les récidivistes dont on sait qu'ils se recrutent plus parmi les couches sociales les plus défavorisées).

40) En fin de détention, les permissions en tant que possibilité de renforcement du capital relationnel, sont à nouveau des moments clés par rapport aux problèmes de pauvreté.

Comme la libération, elles mettent en évidence la pauvreté éventuellement occultée ou produite par la détention d'une part et suscitent de nouvelles consommations (déplacements, cadeaux à la famille), donc de nouveaux appauvrissements pécuniaires.

41) Les sorties (permissions, libération conditionnelle ou définitive) sont donc des heures de vérité tant pour le détenu que pour la détention de manière générale.

Elles mettent en effet en évidence les appauvrissements produits par la détention, la détérioration de divers capitaux (psychocorporel pour les plus longues peines, expertise professionnelle, capital relationnel, etc) et pour les plus pauvres la précarisation accrue de leur situation.

Par ailleurs elles remettent en lumière des pauvretés qui avaient été mises entre parenthèses pendant la détention : celle du pauvre étranger (ILE ou ILS), celle du pauvre "alcoolo" ou du pauvre "toxico" (pour ceux du moins qui avaient été sevrés) ou encore du pauvre clochard, bref de ceux qui combinent plusieurs carences de capitaux.

42) Cette occultation d'une pauvreté qui risque souvent de réapparaître dès que le détenu ne sera plus confiné dans un monde clos (ou qu'il sera tout bonnement expulsé) est surtout le fait des établissements pour peines où les ressources sont à la fois plus abondantes et plus accessibles.

43) Si en prison on peut, dans le meilleur des cas et pour les plus fortunés - aux deux sens du terme- des détenus, espérer protéger ses acquis, les cas de réparation et de promotion sociale semblent rares.

La modestie de certains moyens mis en oeuvre aussi bien que les modalités selon lesquelles ils sont mis en oeuvre et, de façon générale, les ambiguïtés du contexte institutionnel ne peuvent laisser accroître pareilles espérances.

**Les prisons ne sont pas des lieux thérapeutiques, en tout cas en ce qui concerne les pathologies graves, et ne sont que rarement des lieux de promotion professionnelle. Par ailleurs les limitations diverses qui entravent le détenu après sa libération rendent d'autant plus aléatoire l'utilisation d'éventuels acquis.**

44) De l'entrée en prison jusqu'à la libération et/ou la réincarcération du récidiviste, les occasions d'appauvrissement sont plus nombreuses que les occasions d'enrichissement et, semble-t-il, compte-tenu des caractéristiques de la population pénale, plus durables.

Le passage obligé par les Maisons d' Arrêt, lieux où la parcimonie des ressources est plus ou moins endémique- et l'accès à ces mêmes ressources compliqué par la juxtaposition de plusieurs populations qui ne doivent pas se rencontrer-, contribue pour beaucoup à ces appauvrissements d'autant plus que pour la majorité des détenus - "petits délits"-, leur carrière pénitentiaire n'excèdera jamais ce cadre.

45) **Les enrichissements survenus en détention (capital scolaire ou expertise professionnelle) qui nous ont paru pouvoir résister à l'épreuve de la sortie étaient le fait de détenus qui, avant l'incarcération, disposaient déjà de certains capitaux (niveau scolaire minimal, réseau familial disposant d'une certaine aisance...).**

46) Si on voit mal comment la Pénitentiaire pourrait agir sur certains facteurs de pauvreté qui ne lui sont pas imputables (modalités de l'arrestation, par exemple), on voit bien par contre quels dysfonctionnements (?) internes, générateurs d'appauvrissement pourraient être corrigés.

De façon générale, la "désinvolture" assez fréquente à l'égard de tout ce qui touche le détenu (demandes, courrier, biens...) et les pertes qu'elle implique en particulier lors des transferts, semble relativement tolérée, d'autant plus que les droits du détenu, pour admis et reconnus qu'ils soient en théorie, semblent être, dans la pratique, plus une entité décrite par le Code de Procédure Pénale qu'une réalité vécue au quotidien.

47) La prééminence du sécuritaire dans l'institution paraît aussi productrice d'appauvrissement.

Ainsi la disparité des règlements selon les sites, la nécessité de tout cantiner - et donc d'acheter et, de surcroît, du neuf-, les modalités selon lesquelles s'effectuent les

transferts et les pertes subséquentes, sont autant de sources d'appauvrissement dont la nécessité ne paraît pas toujours s'imposer.

48) Les détenus pauvres sont traités de façon différenciée par les agents de la Pénitenciaire, suivant qu'ils sont perçus comme de bons ou de mauvais pauvres.

Parmi les "bons pauvres", c'est à dire les détenus dociles dont les valeurs ne diffèrent pas trop de la "base" pénitenciaire, on peut classer une grande partie des pauvres étrangers (ILE, ILS ), les "voleurs de poules" français et "les pointeurs" d'origine modeste.

Parmi les "mauvais pauvres", on trouve beaucoup de voleurs issus des banlieues, enfants d'émigrés (qui font parfois les frais d'attitudes racistes alors que le "bon étranger" - pauvre - susciterait, lui, plutôt des réactions paternalistes) et le plus souvent récidivistes, ainsi que des français condamnés pour ILS et le plus souvent "toxicos" (ces deux catégories se recoupant parfois).

49) Le cas des femmes et des mineurs mérite d'être considéré séparément.

De façon générale dans tous les établissements où femmes et mineurs sont minoritaires, ils sont partiellement défavorisés par rapport aux hommes adultes (accès limité aux ressources communes) et parfois mal perçus dans la mesure où ils accaparent sur certaines plages horaires des ressources déjà déficitaires.

50) Tout indique que le pauvre est détenu plus longtemps que le riche.

Tendanciellement les détenus pauvres bénéficient moins facilement des remises et des aménagements de peines que les détenus riches, d'autant plus qu'ils sont plus susceptibles de connaître des "incidents en détention" et qu'ils doivent compenser l'insuffisance ou l'absence d'aide extérieure personnelle par le recours aux travailleurs sociaux pénitenciaires et aux structures sociales extérieures avec les difficultés et le coût en temps que cela implique.

**Non seulement donc les pauvres entrent-ils plus facilement en prison que les riches mais de plus, ils en sortent plus difficilement après avoir vécu une détention plus rigoureuse.**

**Aussi reste-t-on perplexe quant à la capacité des services sociaux à infléchir cette tendance tant la pauvreté paraît être une caractéristique intrinsèque de l'institution.**

Enfin l'étude des pauvretés en détention achoppe forcément sur la question souvent esquissée de la redistribution des biens sociaux- par le biais de prestations sociales diverses- et des limitations importantes qu'elle subit en détention, comme si toutes les caractéristiques des personnes incarcérées s'effaçaient à partir du moment où elles sont incarcérées -même si elles ne sont que prévenues-et qu'elles ne pouvaient plus prétendre "aux avantages sociaux" (RMI,API,bourse d'études...).

**Bref, en faisant dépendre presque uniquement - et nous avons vu que ceci était surtout vrai pour le détenu pauvre, "détenu idéal-typique", un individu déjà - tendanciellement - pauvre d'une administration aux ressources limitées - ne favorise-t-on pas forcément les appauvrissements des reclus?**

N'est-on pas plus susceptible de pallier les situations de pauvreté en facilitant aux détenus l'accès aux ressources extérieures- et en leur permettant a fortiori de conserver celles dont ils jouissaient antérieurement- plutôt qu'en injectant indéfiniment de nouvelles ressources à l'intérieur.

**Mais une telle stratégie supposerait sans doute une évolution -déjà amorcée par ailleurs - en profondeur de la politique pénale puisqu'elle impliquerait d'une part que l'institution pénitentiaire ne soit plus une institution "totale" et d'autre part que la société n'écarte plus aussi fortement de la redistribution sociale ses membres incarcérés.**